

COMPTE RENDU

Comité Technique Local du 25/06/ 2020

Ce Comité Technique Local s'est réuni le jeudi 25 juin 2020 à 9H30 en audio conférence sous la présidence de la Directrice Départementale des Finances Publiques Madame Maryvonne DESBOIS

A l'ouverture de la séance vos élus CGT Finances Publiques ont voulu, par une déclaration liminaire, faire le tour de l'actualité revendicative nationale et locale.

Cette déclaration est jointe dans le message.

La Directrice ne partage aucune de nos positions (étonnant!) et conteste tous les arguments présentés. La seule réponse a été : « c'est votre vision, pas la mienne ». Même le contrat d'objectifs et de moyens signé en catimini le 16 mars était, à ses dires, attendu depuis au moins 6 mois.

1- Le PV du 19 novembre a été approuvé

2- Reprise d'activité dans l'Indre

La Direction est satisfaite de la manière dont cela s'est déroulé. Cette reprise s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de télétravailleurs. A part pour les 23 agents qui ont passé une convention depuis le 1^{er} janvier pour travailler à domicile 1 ou 2 jours/semaine, les autres sont invités à revenir au bureau quand les conditions le permettent.

	Agents présents	Télétravailleurs	Agents en autorisation spéciale d'absence
Semaine du 18 au 20 mai	56 %	20 %	16 %
Semaine du 25 au 29 mai	56 %	18 %	9 %
Semaine du 2 au 5 juin	67 %	17 %	2 %
Semaine du 8 au 12 juin	67 %	15 %	2 %
Semaine du 15 au 19 juin	73 %	15 %	2 %

La prochaine campagne d'appel aux volontaires au télétravail se fera à l'automne (et pas avant) pour un démarrage au 1^{er} janvier 2021. Les contraintes seront les mêmes : décision laissée au chef de service, aucune indemnisation pour subvenir aux charges liées à ce travail à domicile (matériel, internet, eau, électricité, téléphone...). La Directrice a mis dans la balance l'économie pour ces agents de moins de déplacements au bureau.

En cas de 2^e vague, le département a suffisamment de PC portables pour assurer les missions du Plan de Continuité d'Activité.

La Direction a annoncé qu'elle ferait le tour des services du département à partir de la semaine prochaine.

La position de la CGT : le travail confiné ne peut être assimilé au télétravail. Le travail confiné a permis de sécuriser les agents temporairement. Le télétravail doit faire l'objet d'une convention répondant à une problématique particulière. La CGT craint que le travail confiné soit perçu à l'avenir non pas comme une sécurisation liée à une urgence sanitaire mais comme une possibilité d'avoir les faveurs de l'Administration (prime, non retrait de jours d'ARTT...).

3- Campagne IR

Des chiffres ont été présentés par la Direction. Les modalités d'accueil ont été uniquement par téléphone ou par mail puisque les accueils des CDFIP ont été fermés. Les satisfactions affichées par la direction nous apparaissent comme excessives étant donné qu'il n'y a avait aucune comparaison possible avec les années précédentes.

Au 22 juin, 63 000 déclarations internet ont été souscrites, 2 800 déclarations EDI (aidé par un comptable), 600 déclarations Smartphone et 19 000 déclarations saisies par les services. 50 % des 86 000 déclarations éligibles à la « 2042 automatique » ont été modifiées.

La position de la CGT : cette campagne fut tellement particulière qu'aucune leçon ne doit en être tirée pour d'éventuelles réformes futures dont est toujours friante notre hiérarchie.

4- Réouverture de l'accueil le 18 juin 2020

Des débats nourris ont été échangés sur ce sujet, la Direction ayant décidé d'une expérimentation sur Châteauroux et Issoudun le jeudi 11 juin dans l'AM pour l'annoncer aux chefs de service le vendredi 12 et aux OS le lundi 15 matin avant que les chefs de service des sites concernés puissent mettre en place cette expérimentation le lundi AM.

Il a été rappelé que la norme : c'est l'OUVERTURE ! Avec seulement une semaine de recul sur cette expérimentation, les équipes de commandement affichent déjà leur satisfaction.

La position de la CGT : en matière de concertation, la DDFIP a annoncé le lundi 15 juin aux O.S. un protocole de réouverture prévue le 18 juin. La manière fut bien expéditive. Où est la concertation ? On ne se moquerait pas des agents et de leurs représentants ?

Le séminaire d'accueil tenu en mars et les groupes de travail à venir (quand ???) doivent permettre de poser sur la table toutes les problématiques liées à l'accueil dans nos structures actuelles et à venir.

En tout cas une chose est très claire dans nos esprits : la vision du dialogue social pour notre direction tient seulement dans l'annonce des mesures adoptées.

Mobilité durable

L'agent qui utilisera un cycle (électrifié ou non) ou qui co-voiturera (en tant que chauffeur ou passager) pendant au moins 50 jours en 2020 et 100 jours en 2021 percevra 100€ pour 2020 et 200€ pour 2021.

Seule une attestation sur l'honneur sera demandée.

Attention : des contrôles seront effectués et notamment pour ceux qui optaient pour les frais réels.....

Récupération des heures écrêtées

La direction permettra la prise d'une ASA exceptionnelle en plus de la récup traditionnelle pour prendre ces heures supplémentaires.

Report Congés 2019 :

L'agent n'ayant pas pu prendre les reports de congés 2019 pourra les déposer dans le CET.

Le CET peut être alimenté de 20 jours au lieu de 10 et sa limite a été portée de 60 à 70 jours.

Prélèvement Congés COVID

Un tableau va être envoyé à chaque chef de service afin de le faire valider par les agents pour le 2^e prélèvement relatif à la période du 17 avril au 31 mai.

Rupture conventionnelle

Voir le tract CGT joint qui explique en détail les modalités. Dans l'Indre, 3 agents ont déposé une demande (1 C et 2 B) avant le début du confinement.

Prime COVID

Non seulement cette prime introduit concrètement la subjectivité dans le traitement des agents. De plus, la Direction rejette le bébé dans les bras des chefs de service qui doivent choisir des agents, puis la DDFIP tranche au final pour retenir 74 agents (du C au A+ maxi IP).

Cela représente seulement 25 % des agents ce qui démontre la générosité de notre Direction qui pouvait retenir 30 % des effectifs.

Non seulement cela va lancer la nouvelle ère de management où l'aspect pécuniaire devient très important (souvenons-nous que les grandes grèves de 1989 avaient permis d'obtenir le retrait de la prime de rendement modulable).

Il faut bien l'admettre, la Direction, une fois n'est pas coutume, s'écarte de la note pour retenir des critères encore plus nébuleux qu'il n'y paraît (pas d'explication sur le surcroît de travail, pas d'explication du critère permettant de retenir 1000€ ou seulement 330€).

La CGT a demandé un tableau récapitulatif par catégorie. Dès la validation par la DG de cette liste, la Directrice s'est engagée à nous la fournir.